



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B TRADITIONNEL

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises. • Obtenir la catégorie B du permis de conduire
PUBLIC CONCERNE ET PRE – REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir minimum 17 ans • Satisfaire aux conditions médicales et administratives • Avoir la nationalité française et ou justifier de la régularité de son séjour en France • Résidence normale et domicile en France • Divers documents (ASSR 1 ou 2, justificatifs d'adresse,) • Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption • Être enregistré sur l'ANTS • Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite
QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) • Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation d'enseigner
MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes actives et adaptées à la formation des adolescents et des adultes • Salle de cours équipées de moyens multimédias • Véhicules de la catégorie B (manuelle ou automatique) adapté à l'enseignement • Fiche de suivi et livret d'apprentissage • Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
DUREE/EFFECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 20 heures obligatoire (boite manuelle) • Minimum 13 heures obligatoire (boite automatique, avec une régularisation à la boite mécanique possible en autoécole au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite • Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC) et la matrice GDE • Compétence 1 : Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul



	<ul style="list-style-type: none">• Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales• Compétence 3 : Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers• Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <p>CF ANNEXE N°2 DETAILS DES COMPETENCES REMC</p>
QUALITE D'EVALUATION DES ACQUIS	<ul style="list-style-type: none">• Evaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC)• Epreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B à l'issue de la formation <p>A partir de 18 ans pour la filière traditionnelle et de la Conduite Supervisée</p>
DIPLOME VISE	Permis de la catégorie B